



**XIème congrès de la CGT-Culture
du 3 au 7 octobre 2016**

LA CULTURE : UNE PRIORITÉ POUR NOTRE SOCIÉTÉ, UNE PRIORITÉ POUR LA CGT.

- 1 - État d'urgence.....page 4**
- 2 - La démocratie sera culturelle ou elle ne sera pas.....page 6**
- 3 - Pas de démocratie culturelle sans démocratisation
de la culture et inversement.....page 8**
- 4 - Contre les fractures et les inégalités sociales, territoriales
et culturelles : l'importance des politiques culturelles...page 10**
- 5 - Politiques publiques et service public :
le ministère de la culture doit faire sa Révolution.....page 12**
- 6 - Culture partout et pour tous :
une compétence partagée.....page 14**
- 7 - Travail, culture, création et éducation :
le pari de l'émancipation.....page 16**
- 8 - La démocratie culturelle n'a pas de prix.....page 17**

1 - État d'urgence :

Comment avons-nous pu en arriver là ? C'est la question que tout un pays pourrait se poser alors qu'il est si durement éprouvé depuis près de deux ans par une vague d'attentats meurtriers.

Ces crimes aveugles qui frappent la France et le monde s'inscrivent dans un contexte international particulièrement préoccupant sur lequel nous ne pouvons pas fermer les yeux. La mondialisation des marchés repose sur des modèles disruptifs qui détruisent les cadres sociaux et accentuent les antagonismes à un rythme accéléré. Une crise écologique majeure se manifeste notamment par le réchauffement climatique. Ces bouleversements profonds déstabilisent des régions entières du globe. Guerre classique et de plus en plus souvent désormais guerre asymétrique, la violence fait rage. Elle fait rage au Proche et au Moyen-Orient. Elle fait rage également, entre autres, dans de nombreux pays d'Afrique-Occidentale ou d'Afrique-Centrale. En 2015, même si cela reste très difficile à vérifier, on estime que plus de 11 000 attaques terroristes auraient provoqué près de 30 000 décès de par le monde. S'agissant de la guerre en Syrie, le bilan s'élève à plusieurs centaines de milliers de morts dont environ un tiers de civils. Ce décompte macabre est encore plus lourd si l'on remonte aux dégâts considérables résultants de l'intervention américaine en Irak en mars 2003 et il ne cesse hélas depuis de s'aggraver.

Si absolument rien ne permet d'excuser ces crimes barbares, nous devons en revanche nous efforcer de comprendre. Ainsi, pourquoi devrions-nous taire que les inégalités persistantes et les fractures sociales et culturelles que connaît notre pays sont le terreau fertile de tous les replis sectaires et mortifères. Il y a tout lieu de penser en effet que les retards d'avenir pris par la France depuis la fin des Trente Glorieuses ont permis le retour en force des idées nauséabondes et servi la cause des fascistes de tout poil.

L'Europe met en place des politiques ultra-sécuritaires, durcit les contrôles aux frontières, construit des murs anti-immigrés ou signe des accords contre les réfugiés avec la Turquie. L'Europe traite les victimes de ces politiques guerrières comme un danger, de Calais aux frontières hongroises. Le droit international et notamment la Convention de Genève qui régit le droit d'asile et la protection des réfugiés sont piétinés.

La crise économique et le chômage de masse font des ravages. Nous le savons et nous n'avons de cesse de le dénoncer. La France compte officiellement plus de 6,5 millions de chômeurs. Près de 9 millions de personnes, soit 1 habitant sur 7, vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 840 euros par mois). L'UNICEF estime que près de 3 millions d'enfants, soit 1 enfant sur 5, sont concernés. 3,6 millions de personnes sont mal logées ou en occupation précaire et 151 000, dont 30 000 enfants, sont sans domicile. 1,3 million de demandes de logements sociaux sont en attente. Dans le même temps, 2,6 millions de logements sont inoccupés.

Mais nous ne le dirons jamais assez non plus : la crise des sociétés occidentales est aussi une crise de sens, une crise de la représentation et du symbolique. Cette crise-là se joue sur fond d'implosion des repères traditionnels et d'effacement des valeurs collectives. Où l'on consacre soi-disant l'individu et les valeurs individuelles, on sanctifie en fait le pouvoir du néolibéralisme tout en préparant l'avènement d'une société *ubérisée*.

Impuissant à élaborer pour l'avenir un récit narratif crédible permettant à l'homme contemporain de faire peuple et citoyenneté, on projette ainsi un monde peu enviable où le consommateur implémenté aurait bientôt succédé à l'humain.

L'homme des communs à l'ouvrage

Au vrai, les prédicateurs qui après la chute du mur de Berlin prêchaient « la fin de l'histoire » pour mieux nous convaincre de l'hégémonie totale et définitive du système capitaliste ont été rattrapés par la réalité. Sur une planète à bout de souffle, dont les ressources s'amenuisent très rapidement et alors que le « jour du dépassement » arrive chaque année un peu plus tôt, le besoin pour les peuples de penser et de bâtir par eux-mêmes un modèle de développement alternatif et durable s'impose comme une nécessité impérieuse. Alors que ces changements apparaissent désormais vitaux, l'idée régénératrice de communs revient en force. Elle constitue en effet un puissant levier face au consumérisme aveugle et suicidaire qui va jusqu'à privatiser et commercialiser le vivant. Pour ainsi dire condamnés à l'espoir, nous sommes ainsi probablement à l'aube d'une révolution démocratique, culturelle et sociale dont

dépend effectivement la survie de notre espèce.

La démocratie demeure extrêmement fragile. Perfectible, en mouvement, elle est donc en perpétuel chantier pour mieux se réinventer. Aujourd'hui, elle vacille dangereusement sous les coups répétés de ses ennemis et des assassins. Leurs cibles privilégiées, est-ce une surprise, ne sont autres que la culture, la création et les libertés, parmi lesquelles celles des femmes sont tout particulièrement menacées. Ils ne s'y sont pas trompés : la culture comme l'éducation, est le ferment du progrès social. Souvenons-nous qu'elle constitue un rempart prodigieusement résistant contre l'obscurantisme, les persécutions et la folie meurtrière dont l'histoire a montré qu'une fois les digues démocratiques rompues ils n'avaient plus aucune limite.

Contre la surenchère identitaire portée par une partie de la classe politique, courant après le Front National et hurlant à l'islamisation de notre société, il s'agit de réaffirmer que l'islamophobie ambiante n'est pas un débat idéologique mais un racisme « ordinaire » qui se nourrit des discours politiques de Valls, Sarkozy, Estrosi et consorts et se traduit par des politiques et des lois réactionnaires bien concrètes qui nous opposent et nous privent de libertés.

Le combat contre le racisme est aussi un combat pour l'unité des travailleurs et contre le capitalisme, il fait partie des revendications portées par la CGT.

De la même façon, en identifiant la laïcité à la lutte contre l'islamisme, ils pervertissent le principe de laïcité qui n'est pas une lutte contre la religion mais une stricte séparation du politique et du religieux. La CGT-Culture doit s'opposer à cette laïcité répressive qui alimente l'islamophobie. La CGT-Culture exige en outre que les fonds publics servent à soutenir l'école publique, et pas à subventionner l'enseignement privé et confessionnel.

120 ans après, un engagement renouvelé

La CGT s'est engagée depuis sa création dans le combat vital pour la défense des libertés et des droits fondamentaux, l'émancipation des travailleurs et de toutes et tous sans exclusive, la paix et l'amitié entre les peuples. 120 ans après, nous pouvons nous féliciter d'appartenir à une organisation qui dans une période trouble et douloureuse ne renonce à aucun de ses engagements fondateurs, et qui dans l'adversité n'hésite pas à réaffirmer que la culture est au centre de ses priorités.

Les politiques antisociales d'un gouvernement soi-disant de « gauche » s'attaquent de front à toutes les conquêtes sociales de la France acquises par les luttes des salariés depuis 80 ans. Après le pacte de responsabilité, le CICE, l'ANI, la réforme des retraites, l'augmentation de la TVA et la loi Macron, la loi Travail offre le « droit de licenciement en toute impunité » et casse les fondements du Code du travail, issu des luttes de la classe ouvrière. La loi El Khomri est emblématique de la politique libérale mais aussi de l'illégitimité de ce gouvernement. Cette loi qui liquide le Code du travail par l'inversion de la hiérarchie des normes est rejetée par la jeunesse et par les salariés. N'ayant même pas trouvé de majorité parlementaire, le gouvernement Valls a dû recourir trois fois au 49-3 pour faire passer cette loi sous la pression de Bruxelles et du MEDEF.

Plusieurs millions de manifestants et de grévistes se sont mobilisés depuis le 9 mars 2016, notamment à l'appel de la CGT. La mobilisation se poursuit à la rentrée pour combattre la loi Travail et obtenir de nouveaux droits.

Dans ce contexte, la stratégie syndicale et sa mise en œuvre doivent être interrogées en permanence afin d'obtenir le rapport de force suffisant.

2 - La démocratie sera culturelle ou elle ne sera pas

Comme la liberté, la démocratie n'a pas de prix et elle n'est par conséquent pas négociable. Plus que jamais sans doute, nous devons cependant la consolider, c'est-à-dire la construire et la reconstruire, l'interroger sans tabou pour la prolonger et la transformer.

La démocratie est un combat

Si la CGT a décidé d'inscrire la culture au premier rang de ses priorités, c'est d'abord et avant tout parce que nous pensons qu'elle est consubstantielle à l'essor d'une démocratie moderne fondée sur l'expression libérée et créatrice des cultures dans la richesse et la plénitude de leur diversité. Cette démocratie-là, celle que nous nommons démocratie culturelle, devra faire la part belle à la parole laissée, enfin rendue, à la transparence de l'information et au débat citoyen, à la rencontre et à l'animation partagée et plurielle de la vie de la cité, à de nouvelles modalités d'élaboration des décisions et de gouvernance en proximité de participation et de responsabilité. Cette démocratie-là, celle que nous voulons, devra prendre le contre-pied de la peur, du rejet et des exclusions. Elle devra prendre le parti de l'égalité et de la fraternité et faire la démonstration à toutes les Cassandre que la stratégie du pire et le vaste spectre de la morosité et de la démoralisation sont des impasses et des maux dont nous pouvons guérir.

Pour un changement de paradigme

La crise profonde qui touche et fragilise notre société prend le visage, c'est vrai, des trop nombreuses victimes de la guerre économique, des délocalisations, du déclin du modèle industriel et de production occidental et des licenciements boursiers. La crise, ce sont indéniablement les inégalités sociales qui se creusent, la propagation des injustices et l'extension du domaine de la précarité érigée en dogme. Mais la crise, c'est aussi la crise de la démocratie parlementaire dans sa forme actuelle, de l'hyper-présidentialisation du régime et de l'usure des institutions de la 5ème République, de plus en plus éloignées des préoccupations de nos concitoyens et incapables de répondre à leurs attentes.

La culture descendante a vécu

On peut raisonnablement penser que notre revendication d'une démocratie culturelle trouvera notamment une résonance particulière dans le champ des possibles ouvert par les nouvelles technologies et le numérique. Ce qui ne fait pas de doute en tous cas, c'est que l'expansion exponentielle de l'Internet vient heurter de plein fouet une organisation bien établie de la connaissance, et qui voit une minorité dominante nous imposer l'enclosure, la captation et pour finir la confiscation des savoirs, des contenus et des informations. Ceux-là mêmes qui détiennent ce pouvoir exorbitant sont les détenteurs et les farouches défenseurs de schémas culturels descendants, comme si notre époque pouvait encore souffrir que la culture se conçoive et se diffuse du haut vers le bas, en toute verticalité et selon des critères de hiérarchisation pour beaucoup archaïques et parfaitement obsolètes.

Droits culturels, réseaux, démocratie horizontale et participative : vers une redéfinition de la culture

Les arborescences en mode réseau et singulièrement les réseaux sociaux envahissent notre univers et viennent couper les circuits de communication traditionnels vecteurs de domination. Il serait ainsi inconcevable que la démocratie et le monde de la culture, à commencer par sa branche publique, ne trouvent pas là l'opportunité et la chance de se libérer d'entraves importantes et de se refonder.

Nous devons nous saisir de ces évolutions par ailleurs inéluctables pour porter dans l'ouverture aux autres l'idée d'une conception plus horizontale, plus respectueuse et plus audacieuse de la culture. C'est une chance qui s'offre à nous de faire progresser ce principe essentiel : les droits culturels de chacun à être reconnu dans son égale dignité au moyen de politiques inclusives, coconstruites, attentives et patientes.

L'émergence de nouveaux droits culturels

Il convient tout d'abord de ne pas confondre le droit à la culture et les droits culturels, deux notions bien différentes. Si le droit à la culture se rapporte, pour résumer, à l'accessibilité de l'offre culturelle pour tous et partout sur le territoire, il faut en revanche revenir à la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007 pour mieux comprendre ce que l'on entend par droits culturels, à savoir : les droits culturels visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Or il se trouve que les droits culturels ont été inscrits dans le cheval de Troie de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) promulguée le 8 août 2015, loi qui doit être abrogée. Pour inscrire les droits culturels dans ce texte, les parlementaires se sont référés à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005 et ratifiée par la France ; convention qui renvoie à la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle du 2 novembre 2001, qui, elle-même, cite la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948.

Nous savons bien qu'entre le moment où l'on érige un principe pour lui donner ensuite, éventuellement, force de loi et celui où on le met en pratique, il s'écoule souvent un certain temps.

Nous mesurons aussi que les contours de la notion de droits culturels demeurent encore flous. Certains élus soulignent la difficulté à appliquer cette disposition en invoquant notamment le contexte économique et sociétal actuel. D'autres, aux côtés d'acteurs très actifs de la culture dans les territoires, mettent en avant la nécessité de replacer la personne au centre des interventions. Certaines voix s'élèvent pour appeler à la prise de conscience des élus et des professionnels qui, à pratiquer uniformément des politiques culturelles descendantes (des institutions vers le public) feraient prospérer « l'entre-soi culturel » au risque de creuser les inégalités et de nourrir la méfiance voire le ressentiment. D'autres encore se félicitent de l'inscription dans la loi des droits culturels tout en invitant les territoires à faire vivre cette avancée.

De fait, cette orientation vient modifier une conception classique de la notion de culture et potentiellement des politiques culturelles, en mettant l'accent sur la nécessité de garantir aux populations leur liberté d'expressions culturelles et artistiques.

Quoi qu'il en soit, tout semble indiquer que la période n'est plus aux politiques descendantes mais à la conquête de nouveaux droits et à la revendication d'une société démocratique où chacun compte pour un et doit être reconnu dans ses droits culturels, eux-mêmes partie intégrante de ses droits fondamentaux.

SERVICE PUBLIC



3 - Pas de démocratie culturelle sans démocratisation de la culture et inversement

Si avec les droits culturels compris dans leur acception la plus large nous sommes au cœur des valeurs de la République, du service public et du développement durable, il importe néanmoins, comme nous l'avons vu, de distinguer cette notion de celle du droit à la culture.

Droit à la culture, droits culturels : un peu d'histoire

S'agissant plus particulièrement du droit à la culture, il faut en revenir au Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 - en notant que la Constitution du 4 octobre 1958 fondatrice de la Cinquième République renvoie au Préambule de 46 - pour comprendre les origines et le sens du concept. De fait, l'article 13 du Préambule de 46 consacre précisément la notion d'égalité d'accès à la culture : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État* ». Si l'égalité d'accès à la culture est donc un droit irréfragable dans notre pays, ce principe prend le statut d'un bien commun sans frontières et imprescriptible avec la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

On comprend parfaitement l'importance que revêtaient ces dispositions nationales et internationales en faveur de la culture au sortir de la seconde guerre mondiale. Elles ont clairement servi de fondement à la création d'un ministère de la culture en France en 1959, soit un peu plus d'une décennie plus tard.

Les politiques de démocratisation de la culture à la croisée des chemins

Faire l'examen critique des politiques publiques culturelles conduites en France durant les soixante dernières années, c'est aussi et d'abord mesurer à quel point la création d'un ministère de plein exercice aura pesé dans l'aménagement et le développement culturel du territoire. Ce fut le cas au travers notamment de l'édification de nombreux équipements et de réseaux de service public efficaces. Ce fut le cas également s'agissant des politiques de soutien à la création, et de l'éclosion et de la consolidation de dispositifs législatifs innovants dans les domaines, entre autres, du cinéma ou encore du livre et de la lecture.

Il faut bien voir que sans ces dispositifs de soutien et de financement tout à fait originaux et qui ont fait leurs preuves, nous ne pourrions pas parler de diversité culturelle comme nous le faisons fort heureusement encore aujourd'hui. On regrettera cependant une forme d'isolement de notre pays au plan européen lorsqu'il s'agit de défendre l'exception culturelle alors même que nous sommes en butte à la pression de plus en plus forte des multinationales du divertissement et de leurs lobbies pour obtenir la libéralisation généralisée de l'économie de la culture et de la connaissance. C'est précisément ce qui se joue dans les plus hautes sphères géopolitiques sous le regard compatissant des organisations internationales avec des projets d'accord de libre-échange tel que ce traité transatlantique très controversé et combattu de par le monde : le TAFTA. Les négociations internationales autour de cet accord de libre-échange doivent être abandonnées et, en tout état de cause, le gouvernement français ne doit pas le ratifier.

Politiques culturelles, le logiciel du ministère de la culture en question

Ceci étant, on ne peut pas passer sous silence non plus les limites des politiques publiques dont il faut par ailleurs savoir saluer les avancées et les acquis. Près de 60 ans après les premières mesures prises par André Malraux pour favoriser l'accès de la culture au plus grand nombre, nous sommes effectivement en droit de nous interroger sur la panne incontestable des politiques de démocratisation. Le ministère de la culture, même s'il n'est pas loin s'en faut le seul acteur des politiques publiques, peine à renouveler un logiciel dépassé. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de politiques dont le caractère élitiste reste aussi prégnant et qui persistent à aller du haut vers le bas en imprimant une forme verticale ou descendante totalement inadaptée à notre époque. Les derniers éléments statistiques dont nous disposons tendent à démontrer qu'une majorité de français reste à l'écart des principaux équipements culturels. Quand les courbes de fréquentation sont à la hausse, elles montrent que celles et ceux de nos concitoyens qui

affermissent leurs pratiques culturelles sont déjà des convaincus et des habitués peu ou prou satisfaits et qui complètent ou enrichissent leur expérience. Sans en faire le procès à ces usagers aguerris et assidus, on peut dire de nos politiques culturelles qu'elles arrosent là où il pleut.

L'heure est donc venue de regarder la réalité en face sans filtre et sans crainte. Si nous ne prétendons pas détenir la recette idéale, nous voulons en revanche réaffirmer avec force toute notre détermination à combattre avec d'autres les inégalités culturelles et les logiques d'exclusion. Ce message nous l'avons porté auprès des trois ministres qui se sont succédé rue de Valois pendant le quinquennat de François Hollande. Nous avons beaucoup insisté, notamment tout au long de l'année 2015 et dans le contexte des événements que l'on connaît, pour que s'ouvre un cycle de réflexions et de discussions collaboratives susceptibles de bousculer les conservatismes et l'immobilisme ambiant qui sont probablement les pires ennemis du ministère de la culture, de ses politiques et missions. Or, il faut bien reconnaître que le Ministère avait tenté de jeter les bases d'un débat associant les représentants des personnels dans le cadre du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté. Dans la même période, la ministre a su prononcer plusieurs discours dans lesquels elle mettait enfin en exergue l'idée que la démocratisation de la culture doit aller de pair avec la démocratie culturelle.

On peut regretter que ces discussions aient fait long feu mais on peut aussi considérer que nous avons commencé à faire entendre quelque peu les thèses que nous défendons depuis longtemps. Ceci doit nous encourager à poursuivre nos efforts pour l'essor d'une démocratie culturelle. Mais si nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de démocratie sans culture, nous le sommes tout autant que la démocratie culturelle et la démocratisation de la culture ne sont en rien antinomiques et que bien au contraire ces deux propositions d'avenir se conjuguent et s'enrichissent l'une l'autre.

DÉMOCRATIE

CULTURELLE



4) Contre les fractures et les inégalités sociales, territoriales et culturelles : l'importance des politiques culturelles

L'ampleur de la tâche qui reste à accomplir pour faire droit à la revendication légitime et progressiste de démocratisation de la culture est immense. Les fractures et les inégalités sociales, territoriales et culturelles restent à un niveau très élevé dans notre pays, quand ce n'est pas qu'elles s'aggravent encore. Si les causes profondes de ces inégalités sont complexes et multifactorielles, et incontestablement enracinées dans l'histoire tumultueuse et douloureuse de notre pays, rien ne saurait justifier les politiques de relégation qui perdurent, qui font tant de mal et constituent des bombes à retardement.

La vérité est révolutionnaire

En 2015, d'aucuns, à commencer par le gouvernement, ont parlé de « zones blanches », de « quartiers délaissés » ou encore de « territoires perdus de la République ». Mais c'est comme si, avec ces arabesques lexicales, on voulait éviter soigneusement de nommer les choses par leur nom. Car enfin, quelle est vraiment la situation : depuis la fin des années 70, des quartiers et des territoires entiers ont été abandonnés au point de devenir des ghettos où la présence de l'état et des services publics n'a cessé de reculer. Programme après programme, gouvernement après gouvernement, élection locale après élection locale, les politiques de la ville ont lamentablement échoué à changer la donne. Peut-on s'en étonner ?! Il ne suffit pas en effet de repeindre la façade d'un édifice pour en modifier la structure et l'architecture.

Des chiffres accablants

Dans ces quartiers-là comme dans les zones périurbaines ou rurales, la pauvreté et la misère sociale gagnent du terrain et sont des facteurs multiplicateurs d'exclusion et parfois hélas de désocialisation et de radicalisation. Or, ces phénomènes ne sont pas des abstractions. Les données de l'INSEE confirment qu'on ne peut pas réduire la physionomie démographique et sociologique de ce pays au développement et au dynamisme des grandes métropoles : environ 4,5 millions de personnes (soit 7% de la population française) vivent dans ce que les pouvoirs publics appellent les « zones urbaines sensibles » ou ZUS ; on dénombrerait 751 ZUS, dont 718 en France métropolitaine (à noter : ce sont au total plus de 19 millions de personnes qui vivent dans les banlieues). 15 millions de personnes, soit un quart de la population, vivent dans les espaces périurbains. Quand un peu plus de 11 millions de personnes vivent dans les espaces à dominante rurale. D'autres données récentes montrent que le fossé entre les riches et les pauvres se creuse un peu partout et y compris dans les grandes villes pourtant les plus prospères. Si le taux de pauvreté flirte avec les 20% dans certains départements (au Nord et au Sud), la situation serait bien plus grave encore sans les minima sociaux qui servent à l'évidence d'amortisseur.

Alerter, dénoncer, proposer et revendiquer

Il est évidemment important d'avoir ces chiffres en tête, lorsqu'on prétend porter un syndicalisme de transformation sociale comme c'est le cas de la CGT dont le but est l'émancipation des travailleurs et des exploités qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste. Partant, on ne peut pas se résoudre à vivre dans un monde comme celui-ci.

Nous devons dénoncer cette situation intenable et nous préparer à la combattre sans relâche.

Alerter et dénoncer

Alerter, c'est dire sans ménagement que des territoires entiers et des populations sont non seulement relégués mais de surcroît discriminés ; c'est dire à haute et intelligible voix que la reproduction sociale, l'échec scolaire, la négation des droits culturels et du droit à la dignité, les inégalités en matière d'éducation, de culture, de santé ou encore de transports sont des folies criminelles. Alerter, c'est pointer la responsabilité de l'État ; c'est dénoncer l'état des services publics après des années de désengagement et de coupes claires, non pas pour s'en prendre gratuitement et sans discernement au service public mais pour exiger qu'il change, qu'il s'améliore et surtout qu'il soit présent partout et d'abord là où les populations les plus démunies ont besoin de lui pour vivre comme on devrait vivre normalement dans un pays riche et développé.

En ce 70^{ème} anniversaire, le 11^{ème} congrès de la CGT-Culture réaffirme le bien fondé du Statut général des fonctionnaires, garantie de démocratie et de progrès social pour la population de ce pays, qu'il convient de défendre et de préserver de toutes les attaques dont il fait l'objet. Cela passe notamment par l'unification des trois Fonctions publiques (État, Territoriale et Hospitalière) sous un seul statut basé sur la séparation du grade et de l'emploi ; par l'abrogation de la loi Galland de juillet 1987 (réduisant la mobilité d'une Fonction publique à l'autre) ; par l'arrêt des attaques contre les cadres statutaires notamment sous l'angle de la fusion des corps.

Proposer et revendiquer

Nous l'avons déjà souvent dit mais il faut le répéter : la culture n'est pas un supplément d'âme ni un hochet que l'on brandit par clientélisme au détour d'une campagne électorale ou pour enjoliver l'action publique qu'elle soit nationale ou territoriale. Non, pour nous, la culture est bien l'une des pierres angulaires du Tout-monde cher à Édouard Glissant qui fait de chacune et chacun d'entre nous une citoyenne et un citoyen du monde et de l'identité non pas le lit de conflits incessants mais un vaste réseau de relations œuvrant à la construction d'une société plus heureuse et en paix.

Les politiques culturelles sont mortes, vive les politiques culturelles

Dans un monde où l'esprit des affaires prend le pas sur les affaires de l'esprit et où le capitalisme devenu financier et informationnel a déjà largement commencé à transformer le savoir et la culture en actifs dont la valeur s'étalonne sur les marchés, les politiques publiques peuvent paraître soudain secondaires. De fait, elles ont été extrêmement fragilisées par le désengagement de l'État et par l'introduction souvent insidieuse mais très efficace des modèles et des méthodes du marketing. Avec la création de marques dans les domaines de la culture et du patrimoine, on perçoit clairement la volonté de marchandisation et de captation au profit d'une infime minorité de ce qui constitue pourtant le patrimoine vivant de l'humanité.

La première des responsabilités publiques, c'est donc certainement d'affirmer avec force que la culture est un bien commun qui doit être préservé et transmis à tous ; un bien public qui doit être accessible à tout citoyen quels que soient son origine sociale, sa classe et ses moyens financiers.

L'autre responsabilité majeure qui incombe aux politiques culturelles à l'aune des difficultés et de la crise qui fragmentent notre société, c'est d'abord de mettre au jour le scandale de l'invisibilité sociale. Le rôle des politiques culturelles, c'est de laisser la parole aux sans-voix et aux invisibles et de s'attaquer aux inégalités et à l'exclusion. Les politiques publiques doivent impérativement briser la glace et se libérer du carcan de la culture labellisée et institutionnalisée.

Nous proposons que les politiques publiques développent une approche humaniste de la culture et qu'elles se donnent les moyens d'aller vers les publics empêchés. Il est essentiel que les politiques culturelles comprennent la diversité, non pas comme un handicap ou une menace, mais comme une chance et un atout car si personne ne peut dénier sa culture à une autre personne sans l'exclure du monde des hommes alors la diversité culturelle est-elle effectivement la première ressource de patrimoine de l'humanité. On peut une fois encore convoquer Édouard Glissant pour penser avec lui que la « créolisation », c'est-à-dire la capacité de puiser dans la culture des autres, est une source d'enrichissement. On pourra aussi parler de rencontre, de partage des cultures et de partage des richesses pour revendiquer des politiques culturelles actives, non pour gagner des parts de marché au détriment des autres cultures, mais pour favoriser le chemin vers un meilleur « Vivre ensemble », fait de plus de liberté, plus d'émancipation, plus d'économie créative et solidaire.

5) Politiques publiques et service public : le ministère de la culture doit faire sa révolution

Quel est donc ce ministère de la culture qui lorsqu'il aborde la question de la diversité culturelle en revient quasi systématiquement à « la pluralité des pratiques » et qui lorsqu'il organise des « Assises de la jeune création » réduit son champ de vision aux « cultures urbaines » : « le street art, le hip-hop et le rap ». Il y a là une manière de conception caricaturale qui pourrait prêter à rire si elle ne témoignait pas d'un service public défaillant et touché à son tour par une forme de défaite des idées face à l'imprégnation profonde du dogme gestionnaire et managérial qui gouverne la technocratie administrative.

Quand ce ministère comprendra-t-il qu'il doit rompre avec son logiciel élitiste et vertical et cesser de donner le spectacle d'un pouvoir engoncé dans un entre-soi et des notabilités inexpugnables, ces barrières insensées dressées contre le changement, les forces vives de ce pays et les capacités inouïes de sa jeunesse.

Pour une nouvelle éthique publique

Nous militons pour que le ministère de la Culture fasse sa révolution et se tourne résolument vers une nouvelle éthique publique en matière culturelle, pour qu'il élabore un projet collaboratif en rupture avec une conception ravalant la culture à une activité de production de biens et de services que l'on mobilise pour affirmer la puissance des industries culturelles et des identités territoriales dans la compétition internationale.

Nous militons pour que ce ministère, comme l'ensemble des acteurs culturels, soit l'architecte et le catalyseur de la dignité de la personne et qu'il invite progressivement chacun d'entre nous à être auteur de la transformation sociale.

Pour une culture populaire : décroiser, s'ouvrir, oser, expérimenter

Plutôt que de céder au pessimisme, l'État et le ministère de la culture peuvent participer à la renaissance d'une culture populaire, pour le peuple, peut-être, mais d'abord et avant tout par le peuple. Nous devons en effet nous ressaisir pendant qu'il en est encore temps car à trop tergiverser nous laisserions ce terrain fertile aux populistes, aux démagogues et aux extrémistes alors que notre ministère sait pouvoir compter sur l'engagement de ses personnels, sur leurs grandes compétences, leur savoir-faire, et leur attachement intact au service public culturel.

Le ministère de la culture peut atteindre cet objectif stratégique à condition d'ouvrir en grand portes et fenêtres, de travailler et d'agir en étroite collaboration avec le monde associatif dans son foisonnement et ses dévouements militants et en particulier avec le réseau de l'éducation populaire, avec les acteurs sociaux et culturels, avec le monde du travail, avec les collectivités territoriales et leurs élus de terrain. De même, il serait incompréhensible et coupable que le ministère de la culture ne fasse pas tous les liens nécessaires avec les autres départements ministériels : l'éducation nationale, sans doute, mais aussi celui du travail, de la recherche, de la santé ou encore bien sûr de la justice et de l'intérieur.

Décroisement, ouverture, créativité et expérimentation sont incontestablement les passages obligés d'une révolution qui devient urgente et qui s'imposera d'elle-même sauf à ce que nous perdions pied définitivement. Pour autant ce que nous tenterons et ce que nous oserons devra répondre aux exigences et aux critères nouveaux d'une démocratie culturelle en chantier. Nous devons dépasser de beaucoup les modes de représentation actuels et nous défaire de cette idée fautive et au fond réactionnaire qui consiste à croire que les populations, les publics et les usagers attendent qu'on leur apporte la Culture avec un grand C, comme si de culture ils étaient dépourvus.

En matière de décroisement et d'ouverture salvatrice, nous regretterons également que nos institutions soient incapables ou si peu de partager avec les pays voisins ou plus lointains ; incapables ou

si peu de partager avec les pays voisins ou plus lointains ; incapables ou si peu, là encore, de penser et de faire vivre une culture des échanges internationaux, du dialogue et de la controverse constructive.

Des expériences intéressantes et porteuses d'espoir

Ce qui frappe de prime abord et dont nous devrions nous préoccuper au plus haut point alors que le problème perdure sans que personne ne semble vraiment s'en soucier, c'est que les politiques publiques et celles du ministère tout particulièrement manquent cruellement d'outils de pilotage, de valorisation, de vulgarisation, et d'évaluation. Ceci est tellement vrai que nous serions bien en peine de faire le bilan même parcellaire des expériences, pourtant certainement très nombreuses et de grande qualité, qui participent d'une volonté de renouvellement des politiques et de l'action culturelle. S'il existe des organismes d'observation et d'expertise étroitement liés à la sphère institutionnelle, il n'existe pas véritablement en revanche de portail, de plate-forme ou d'application susceptibles de recenser les initiatives et les projets innovants, qui pourraient stimuler l'imagination et la créativité, et provoquer l'émulation.

C'est ainsi que les expérimentations que nous allons évoquer ici à titre d'exemple demeurent hélas confidentielles quand ce n'est pas qu'elles sont totalement ignorées. Or, il en va de même hélas d'un nombre incalculable de projets pour l'instant restés dans l'ombre.

Allons chercher ces exemples stimulants chez nos voisins britanniques, en France à Grenoble ou encore au Louvre :

- à Newcastle, en Angleterre, le réseau des musées de la ville a pour mission non pas de créer de l'attractivité pour attirer de nouveaux habitants ou pour développer le tourisme. Sa mission est de permettre à la personne de mieux se situer dans le monde et de renforcer ses identités pour plus de respect d'elle-même et des autres. Le réseau des musées s'est rapproché du monde associatif pour travailler ensemble, en commençant par répondre à ces questions : Pourquoi voulez-vous travailler avec les musées ? Qu'est-ce qu'on fait ensemble ? Comment les actions vont-elles être évaluées ?

- à Grenoble une école du spectateur a pour objet d'accompagner les enfants des écoles dans leur découverte des arts et de la culture. Elle permet à l'élève de prendre conscience qu'il n'est pas simplement destinataire d'un acte de communication mais un acteur de la représentation, participant à une expérience humaine où tous ses sens et son imagination sont sollicités. Elle permet aussi à l'enfant de cesser d'être un public captif pour devenir un partenaire actif.

- Avec « Le Louvre à jouer », le musée a pris ses quartiers d'été dans le 93 sur les communes de Villetaneuse, Montreuil et Neuilly dans le cadre d'une opération lancée en 2005 par le ministère de la culture « Les portes du temps » et qui accueille cette année 35 000 enfants et adolescents sur 130 sites patrimoniaux partout en France. Au travers de formes pédagogiques basées sur le jeu, il s'agit de favoriser et désacraliser la rencontre des enfants avec les œuvres et le musée. « Le Louvre à jouer » est un projet coconstruit par le musée du Louvre et les acteurs territoriaux. Il s'appuie notamment sur le réseau des ludothèques et ludothécaires de Seine-Saint-Denis et fait le pari d'un réel échange entre des univers professionnels différents.

Ce n'est pas pour cela qu'il faut pour autant se permettre tout et n'importe quoi : ainsi la CGT-Culture refuse l'ouverture des Musées 7 jours sur 7, bataille qu'elle mène aux côtés des personnels qui l'ont majoritairement refusée.

La place et le rôle de l'état

Si l'état ne peut pas tout et tout seul, il doit garder une place majeure au cœur des politiques publiques dans le respect de tous ses partenaires et dans une logique assumée de coconstruction. L'état est le garant des libertés et des droits mais aussi d'une République prenant soin de tous, à égalité de citoyenneté et de démocratie ; une République fraternelle et juste qui ne délaisse aucune région, aucun territoire, aucun monde, aucune jeunesse, aucune culture. Dans la dynamique positive d'un état garant de l'intérêt général et qui accepte de se confronter aux défis de la modernité, le ministère de la culture peut tout à fait devenir le porte-drapeau généreux d'une République sociale et laïque.

6 - Culture partout et pour tous : une compétence partagée

Les inégalités et les fractures sociales et culturelles qui perdurent et s'accroissent nous obligent à lutter, et notamment en matière de culture, pour une meilleure coordination de l'action de l'État et des collectivités territoriales au service de tous les usagers sans aucune exclusive.

Or la nouvelle organisation territoriale de la République, réforme éminemment technocratique et conduite de façon arbitraire, se traduit par un affaiblissement des services publics de proximité et par un éloignement des centres de pouvoir et de décision de la réalité et des besoins quotidiens des populations.

Le service public de la culture : une compétence partagée, une responsabilité de l'état

Que chaque collectivité territoriale puisse librement s'engager et agir dans la mise en œuvre de politiques culturelles sur son territoire est ce que nous demandons, et c'est pourquoi nous dénonçons les tentatives technocratiques visant à enfermer les collectivités dans des champs de compétence restreints.

Nous dénonçons également la politique gouvernementale qui vise à réduire de près de onze milliards d'euros les dotations aux collectivités sur la période 2015-2017.

Le partenariat entre les collectivités, avec les associations et le concours de l'état, a permis un maillage du territoire avec la présence vivante d'équipements, d'institutions et d'équipes artistiques que beaucoup nous envient et qui forge l'exception culturelle. Mais cette présence culturelle est encore loin de répondre à l'ensemble des besoins, et on voit bien aujourd'hui les dégâts que peut causer la politique d'austérité menée par le gouvernement : festivals annulés, licenciements en nombre, projets d'équipements abandonnés, monuments fermés, etc.

L'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire explicitement menacée

La façon dont la question de la décentralisation est traitée, aujourd'hui comme hier, entraîne une régression préjudiciable aux acteurs comme à la population. Dans les mesures actuelles projetées par le gouvernement, de quoi s'agit-il sinon de permettre à l'état de se désengager par des transferts et délégations de compétence, de sordides recherches d'économies - la « *chasse au doublon* » -, et même de concéder un pouvoir réglementaire spécifique aux régions, comme si tous les citoyens, où qu'ils vivent, n'avaient pas les mêmes droits.

Parce qu'il représente la collectivité nationale toute entière, l'État est seul en mesure de garantir les grands principes qui doivent guider les politiques culturelles :

- **La définition de règles communes et la mise en place de moyens** (humains, financiers), permettant la libre expression et la création artistique, garantissant la conservation, la transmission et la diffusion du patrimoine, favorisant l'initiative culturelle, permettant la juste répartition des ressources entre territoires, entre artistes et entre citoyens. Face aux contingences locales, qui d'autre que l'État peut affirmer la primauté de l'intérêt national ? Face à la complexité des situations, il doit apporter son expertise, et agir par l'exemple lorsqu'il est lui-même acteur et qu'il doit assumer un héritage national historiquement significatif (les écoles nationales, la conservation des monuments de l'État, etc.).
- Il lui appartient aussi, parce qu'il en a les moyens les plus objectifs, **de mesurer les résultats obtenus, d'évaluer les effets de ces politiques, de les réorienter lorsque cela est nécessaire ; de promouvoir et de faire partager les politiques qui réussissent.** Les associations, les artistes, et tous les acteurs publics attendent de l'État qu'il remplisse ce rôle. Et là on est bien obligé de constater que l'évaluation des politiques publiques est le parent pauvre du ministère de la Culture, parce que la RGPP, en disloquant les services d'inspection, a sacrifié l'évaluation sur le fond au profit d'une

mesure de la performance, entendue du seul point de vue de la marchandisation et de la mise en concurrence .

Il faut affirmer haut et fort, et face à l'aphasie de notre ministère, que, dans le respect des collectivités, le rôle du ministère de la Culture est différent et irremplaçable.

Mais il faut également lancer cette alerte : l'éloignement physique des services de l'État renforcera les inégalités territoriales, notamment au profit des métropoles, privera les acteurs culturels du soutien qu'ils réclament, accentuera la désertification des zones rurales, et laissera les collectivités se débrouiller elles-mêmes, alors que les plus autonomistes d'entre elles n'en demandent pas tant !

Les DRAC doivent absolument être maintenues, elles sont au centre de nos propositions

Va-t-on enfin débattre en toute loyauté et en toute vérité du devenir des DRAC alors que la réforme territoriale percute de plein fouet le paysage culturel et très concrètement les missions et l'existence de nos Directions Régionales.

Le ministère va-t-il continuer à déclarer officiellement que les DRAC sont le ministère de la culture en régions pour mieux, dans les faits, laisser filer, reculer et abandonner. Ce serait pourtant pure folie et irresponsable que de se passer des DRAC, de leurs implantations, de se passer de leurs personnels, de leurs métiers, de leurs compétences, de leur engagement et de leur passion.

Pour nous, pas de doute : les DRAC, toutes, doivent être maintenues. Elles sont plus que jamais indispensables pour agir avec et pour les gens là où ils sont et tout particulièrement avec ceux qui souffrent et dont les énergies sociales peuvent être immenses une fois brisée la chape des discriminations.

En matière de proximité, l'incapacité à penser le patrimoine dans toute sa territorialité, et singulièrement les monuments nationaux, comme autant de lieux et de leviers puissants du dialogue culturel, de la transmission et de l'innovation constitue un autre exemple cuisant. Tout ceci participe d'un même gâchis.

Territoires, nouvelle économie des communs, nouvelle gouvernance, nouvelles solidarités : utopie ou réalité

S'il y a bien un espace de prédilection dans lequel notre société pourrait créer les conditions d'une transition vers une économie fondée sur le partage de la connaissance et la préservation des biens communs, et sur des modes de production collaboratifs et contributifs, c'est bien celui des territoires, du quartier, du village, de la ville etc. C'est bien à cette échelle-là que nous pourrions reprendre notre destin en main et repenser l'intérêt général et la solidarité comme des horizons possibles. C'est à partir de là, dans les territoires de vie, que nous pourrions inventer de nouveaux modes de gouvernance et participer activement à la transformation de l'économie vers une production des biens et services fondés sur les principes des communs. Par *communs* on entend la vaste variété de ressources dont la population détient la propriété collective, et qui sont cependant en train d'être « clôturés » : privatisés, commercialisés sur le marché et malmenés.

Quel est le rôle de l'État, des collectivités locales dans un tel projet de transformation sociale et solidaire de l'économie ?

Nous sommes en droit de nous interroger et d'interroger les pouvoirs publics là où résident leurs compétences et leurs responsabilités partagées.

7 - Travail, culture, création et éducation : le pari de l'émancipation

Nous parlons parfois avec difficulté de l'emploi, de la défense de l'emploi, de la lutte contre le chômage et nous avons encore un peu plus de mal à verbaliser les maux terribles que constituent les discriminations à l'embauche, la faiblesse ou l'absence des politiques de diversité et la grande précarité. Il faut probablement aller chercher la cause de ces blocages dans une forme d'appréhension à traiter et à débattre de la question du travail. Or, si tel est le cas, c'est parce que nous pressentons que le travail recèle des ressources sociales, culturelles et politiques vertigineuses et pour l'essentiel inexplorées.

La CGT se doit pourtant de lever le voile sur le travail. Il nous faut voir et faire voir que se joue là, entre aliénation et émancipation, une partie décisive pour la collectivité toute entière quant à sa capacité à se défaire de ses chaînes, et à se régénérer.

On ne peut pas se contenter de constater que le travail est malade des injonctions contradictoires, des confusions et des malentendus dont il est effectivement le lieu : sous-emploi chronique/sur-travail ; surqualification/dévalorisation ; temps travaillé/temps libéré ; vie professionnelle/vie privée ; droit acquis-droit nouveaux/dérégulation.

Nous devons agir résolument pour que le sens et la qualité du travail prennent le dessus sur l'employabilité, les gains de productivité et les méthodes de management déshumanisantes. Ainsi, il est impératif que nous nous mobilisions pour libérer et mettre au jour la dimension culturelle du travail. N'hésitons pas à faire entendre que le travail est source de créativité humaine et composante essentielle du bien-être et du bonheur et qu'il peut se penser comme une formidable aventure collective. N'hésitons pas non plus à partager avec les artistes qui peuvent donner à voir sans concession toutes les possibilités d'inventivité et d'innovation du travail.

La CGT se doit d'insister sur la centralité du travail en tant qu'il nous permet de faire société. La culture, la science, et la création doivent avoir voix au chapitre à l'entreprise et c'est évidemment tout le rôle des Comités d'Entreprise ouverts à tous les salariés sans exclusive, dotés de droits et de moyens nouveaux et étoffés.

Nous devons continuer à revendiquer qu'une société des travailleurs mieux reconnus et émancipés, c'est une société meilleure des hommes ; là où on fait société, dans la dignité retrouvée et la conscience de sa citoyenneté.



8 - La démocratie culturelle n'a pas de prix

Le 3 janvier 2014, à la demande d'Aurélie Filippetti, le ministère de la Culture publiait un rapport consacré à « l'apport de la culture à l'économie en France » et réalisé conjointement par l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale des Affaires Culturelles.

Ce rapport, dont la presse s'est fait largement l'écho, est venu confirmer, si besoin était, que la culture apporte beaucoup, et bien plus qu'on ne le pense communément, à l'économie de notre pays.

Ceci étant la question n'est pas tant de savoir s'il y a une économie de la culture ou non. Prétendre le contraire n'aurait en effet guère de sens et serait tout simplement un déni de réalité. Oui la culture crée des richesses et des emplois. Oui elle participe du développement économique de notre pays, de l'aménagement et de la prospérité du territoire. Nous ne le découvrons pas.

Mais nous ne sommes pas prêts cependant à accepter que les critères économiques et financiers soient le seul prisme par lequel on interroge les puissants enjeux culturels abordés tout au long de cette résolution. Car enfin, au nom de quelle doctrine économiste devrions-nous nous résoudre à ce que l'économie prenne le pas sur l'humain. Nous devons persister de façon absolument décomplexée dans la conviction que l'imaginaire n'a pas de prix, et que l'art et la culture sont la clé de voûte de la démocratie et du progrès social. C'est la raison pour laquelle la CGT-Culture refuse toute marchandisation des collections lesquelles sont incessibles et inaliénables.

La réalité des prix

D'aucuns peuvent bien tordre les chiffres dans tous les sens, les faits sont implacables : 56 ans après la création du ministère de la culture, le budget de la mission culture n'atteint toujours pas le seuil mythique du 1% du budget de l'État. C'est sous un gouvernement socialiste que nous avons vu, au nom de l'austérité et du nécessaire effort de redressement des finances publiques, le budget du ministère subir les coupes les plus dures : -4,5% en 2013 ; -2% en 2014. Même si les dernières informations quant aux arbitrages de Matignon sur le budget 2017 semblent indiquer la fin de l'hémorragie, l'histoire retiendra que François Hollande, malgré toutes ses dénégations, a fait de la culture l'une des cibles privilégiées de ses choix austéritaires.

C'est encore ce même gouvernement qui a exigé et imposé 50 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publiques pour la période 2015-2017, et qui dans ce cadre et ce calendrier a décidé de réduire les dotations aux collectivités territoriales de 11 milliards d'euros. *In fine* l'addition présentée au service public et aux usagers est donc très très salée.

Par ailleurs, dans de nombreux établissements, les tarifs du droit d'entrée et des activités culturelles ont fortement augmenté ces dernières années, bien au-delà de l'inflation. Les visiteurs supportent aussi intégralement le coût de l'externalisation à des revendeurs.

Silence, on ferme

Ces décisions que l'on peut qualifier d'absurdes au regard des potentialités économiques évoquées ci-avant ne sont pas sans conséquences concrètes et immédiates sur le monde de la culture et de la création. C'est ainsi qu'un nombre considérable de festivals, structures, manifestations et associations culturelles ont été durement éprouvés voire purement et simplement supprimés. Le recensement de toutes ces difficultés et tristes nouvelles a d'ailleurs donné lieu à une « cartocrise ». Quand on sait toute l'importance de ce maillage territorial pour la cohésion sociale, la médiation et le dialogue des cultures, la cote d'alerte a largement été dépassée.

Ressources propres, la privatisation et la commercialisation en pente douce

En matière de culture, ces restrictions budgétaires ont une autre conséquence, certainement moins médiatique et dont on parle trop peu. On ne compte plus en effet les établissements publics, bibliothèques, musées, monuments, domaines et jardins, comptoirs de vente et boutiques, etc., qui sous le coup des cures d'austérité successives imposées par la droite hier et par la gauche aujourd'hui se voient contraints de développer encore et encore leurs ressources propres.

Cette évolution devient en effet quasi inéluctable lorsque l'État se désengage et qu'il diminue année

après année le montant des subventions allouées à ces établissements pour charge de service public. Ceci est si vrai que les ressources propres sont à présent majoritaires dans le budget de plusieurs établissements et non des moindres. Et ce tout particulièrement au détriment des publics déjà les plus éloignés de la culture : ces ressources sont en effet souvent assises sur des hausses tarifaires très importantes, pour tout dire assez scandaleuses, et parfaitement contraires au principe même de la démocratisation de la culture. La CGT-Culture dénonce avec force la mise en concurrence des Établissements Publics entre eux et plus encore avec les organismes privés qui ont pour vocation de faire du profit : la Culture n'est pas à vendre !

Il faut arrêter de parler de coût de la culture et refuser catégoriquement toute tentative d'aliénation (dépossession au profit du capital) du patrimoine culturel dans sa totalité. Il faut se battre pour l'accès de tous à la culture et la prise en charge financière par l'État comme cela se doit. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions vraiment parler de démocratisation culturelle.

Par ailleurs, ces fameuses ressources propres sont aussi dépendantes, et de plus en plus, de financements privés, de l'intervention dans le domaine public de ceux qu'on appelle de façon impropre des « mécènes » ; en vérité, la plupart du temps, des multinationales expertes dans la défiscalisation et, pour certaines d'entre elles, dans l'évasion fiscale, quand elles n'ont pas des accointances avec les paradis fiscaux.

Faux mécénat et vraie défiscalisation : une loi au service des niches fiscales ?

Rassurons-nous, ce reflux de l'État est censé être compensé par la « généreuse » intervention du monde de l'entreprise et par l'injection de capitaux privés. Ces pertes de recettes fiscales creusent les déficits publics. Elles sont compensées par une hausse des impôts pesant sur les citoyens. Voilà qui relativise quelque peu la notion de « mécénat culturel », qui est en réalité du « sponsoring » avec fort retour sur investissement pour l'entreprise, en image et prestige, mais aussi lobbying, conquête de segments de marchés. C'est tout l'esprit de la loi sur le mécénat qui sous couvert de « partenariats gagnant-gagnant » offre aux entreprises 60% de réduction fiscale et 25% de contreparties, soit un avantage global de 85% du montant du don. La réduction d'impôt consentie atteint 90% du montant du don pour l'acquisition au profit des collections publiques d'un « trésor national » ou « d'une œuvre d'intérêt patrimonial majeur ». Mais personne n'est dupe. Nous connaissons tous en effet cet adage : « qui paie décide » ou cette variante « qui paie l'orchestre choisit la musique ». La multiplication des publi-expositions en atteste (communication avantageuse des marques).

Autrement dit, la loi sur le mécénat n'est pas anodine car elle pose la question de l'indépendance du service public culturel et de ses grandes orientations scientifiques quand les capitaux privés (notamment des émirats) ne financent plus seulement des projets exceptionnels, mais le fonctionnement courant (y compris l'emploi, « mécéné »).

Quel financement pour la culture

L'intervention publique en matière de financement de la culture se concentre principalement sur trois postes : les interventions de l'État en faveur de l'activité culturelle, l'intervention de l'État en faveur des professionnels de la culture et l'intervention des collectivités territoriales.

Le total de l'intervention financière de l'État dans le domaine de la culture et de la communication s'établissait en 2012 à 13,9 milliards d'euros, dont 11,6 milliards d'euros en crédits budgétaires, 1,4 milliard d'euros en dépenses fiscales et 0,9 milliard en taxes affectées.

À ces dépenses budgétaires, il convient d'ajouter les dépenses fiscales en faveur de la culture, qui représentaient un montant total de 1,4 milliard d'euros en 2012. Les dépenses fiscales concernent en premier lieu le secteur de l'audiovisuel (dégrèvements de contribution pour l'audiovisuel public et déduction de TVA par les chaînes publiques, soit 47 % du total), le secteur de la presse (taux super réduit de TVA, soit 18 % du total), et le spectacle (taux super réduit de TVA, soit 7 % du total).

Enfin l'intervention publique prend également la forme de ressources fiscales affectées aux dépenses des différents organismes et fonds de soutien culturels : Centre National du Cinéma et de l'image animée

(CNC), association pour le soutien du théâtre privé, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz, Centre national du livre, Centre des monuments nationaux et Institut national de recherche en archéologie préventive. Le montant des dépenses de ces organismes s'établissait en 2012 à un total de 897 millions d'euros.

L'effort total des collectivités territoriales en faveur de la culture était quant à lui de 7,6 milliards d'euros en 2010, chiffre à rapprocher de l'intervention de l'État synthétisée plus haut pour 2012, soit 13,9 milliards d'euros. Il ne serait toutefois pas cohérent d'additionner ces deux chiffres, d'une part du fait de définitions différentes du périmètre de la culture, d'autre part en raison de la part non négligeable des dépenses de l'État prenant forme de subventions aux collectivités.

Ces quelques chiffres permettent de cerner un peu mieux le poids, le rôle central et, peut-on dire, historique des pouvoirs publics dans le financement de la culture. De prime abord, ils peuvent sembler, c'est vrai, très conséquents mais lorsqu'on les rapporte au PIB de notre pays et à la répartition des dépenses publiques dans leur ensemble, ils sont objectivement beaucoup trop limités au regard de la tâche à accomplir.

La CGT-Culture doit se battre féroce pour que le budget de la Culture soit augmenté à hauteur de 1% du PIB.

Pour une autre fiscalité

Nous avons vu ce qu'il était advenu de la promesse de l'actuel Président de la République de conduire une réforme de la fiscalité. Cet objectif a rapidement été abandonné alors même que tout appelle à une autre répartition des richesses.

Dans le domaine de la culture, on ne peut pas continuer à conjuguer plus longtemps recherche et développement de ressources propres et faux mécénat sans compromettre la nature même des politiques culturelles. A continuer ainsi en effet, nous risquons d'ouvrir la voie à la libéralisation et la commercialisation de l'un de nos biens communs les plus précieux : la culture.

Si une réforme de la fiscalité audacieuse reste pour beaucoup à inventer, nous pourrions imaginer que les modèles économiques et de financement originaux du CNC ou encore du Livre et de la Lecture, qui sont législativement « soclés », aient valeur d'exemple pour créer notamment des dispositifs de taxes affectées et financements fléchés. Mais il y a là matière à débat et nous sommes tout disposés à participer à de telles discussions.

Des moyens à la hauteur des besoins

La CGT-Culture entend réaffirmer la revendication d'une progression significative du budget de la culture et son refus de la mainmise croissante des capitaux privés et du mécénat notamment dans les musées et monuments historiques et de manière générale au ministère de la culture et de la communication. C'est au prix d'une politique à la hauteur des besoins en personnels comme en termes d'équipements, d'intervention et de fonctionnement que le service public culturel pourra affronter les défis majeurs qui s'ouvrent à lui et assumer les immenses responsabilités qui sont les siennes.



